

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 450

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

#### ÉTAT D

*« Prêt et avances à des particuliers ou à des organismes privés »*

I. – Compléter le tableau des comptes de concours financiers par la mission et le programme suivants :

« Prêt et avances à des particuliers ou à des organismes privés »,

« Prêts pour le développement économique et social ».

II. - Modifier ainsi les ouvertures en autorisations d'engagement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	+	-
	(majorer les ouvertures)	(minorer les ouvertures)
Prêts pour le développement économique et social	70 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>70 000 000</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>70 000 000</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de compenser les annulations d'autorisations d'engagement attendues sur le programme 862 « Prêts pour le développement économique et social » en application des articles 157 et 160 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

En effet, 70 M€ d'autorisations d'engagement sont actuellement bloquées sur le programme, en application des articles 157 et 160 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : 65 M€ au titre du retrait d'une affectation antérieure à 2013 et 5 M€ au titre du retrait d'un engagement antérieur à 2013.

Dans de tels cas, le décret GBCP prévoit que ces autorisations d'engagement « libérées » sont indisponibles pour de nouveaux engagements ou de nouvelles affectations. Ce n'est en revanche pas le cas des crédits de paiements.

Le présent amendement propose donc d'ouvrir 70 M€ de nouvelles autorisations d'engagement pour compenser cette annulation prévue par le décret GBCP, ce qui permettra d'utiliser les CP disponibles sur le compte.